

Complexité, confusion et concordance Régimes assortis d'une garantie de retrait minimum

Voici certaines des questions les plus fréquentes des épargnants concernant la retraite :

- Qu'est-ce qui est suffisant?
- À quel niveau de revenu devrais-je prendre ma retraite?
- Quel salaire dois-je faire afin d'obtenir un revenu suffisant pour maintenir mon style de vie à la retraite?
- Que se passera-t-il si les marchés chutent durant la période où je prévois partir à la retraite?
- Combien de temps devrait me durer mon revenu de retraite?
- Est-ce que j'épuiserai mon épargne de mon vivant?
- Que se passera-t-il si j'ai besoin de plus d'argent pour une urgence?
- Que se passera-t-il si les marchés s'améliorent après que j'ai établi mon programme de retraite?
- Je recherche de la certitude et la tranquillité d'esprit pour mon revenu de retraite. Puis-je les obtenir avec les choix de produits qui me sont offerts?

Qu'est-ce que la garantie de retrait minimum?

Les régimes assortis d'une garantie de retrait minimum (GRM) permettent une accumulation du patrimoine à long terme et offrent aux épargnants une protection de leur capital. Ils combinent des solutions de placement et des solutions de revenu. En gros, un régime assorti d'une GRM fonctionne de la façon suivante : un épargnant dépose, par exemple, 100 000 \$ auprès d'une société émettrice, ce qui constitue le revenu de base. L'augmentation de la première année sera de 5 % de ce montant soit 5 000 \$.

L'argent est placé dans un portefeuille sous-jacent choisi par l'épargnant. À la fin de l'année, le solde dépendra du rendement du portefeuille sous-jacent, déduction faite des charges. Si le solde est supérieur au solde initial (100 000 \$), le paiement annuel sera de 5 % du nouveau solde. Sinon, le paiement demeure à son niveau actuel (5 000 \$). Chaque année subséquente, le paiement correspondra au montant le plus élevé entre 5 % du solde courant et le paiement de l'année précédente. Au décès du titulaire de contrat, le solde courant, s'il y a lieu, revient à la succession.

Chaque année durant laquelle l'épargnant ne touche pas au solde, il reçoit un boni de 5 % sur son revenu de base. Ce boni annuel n'est pas un taux de rendement garanti ni un dépôt en argent et il n'est pas possible de le retirer.

Essentiellement, l'épargnant a la garantie de recevoir au moins 5 000 \$ (par tranche de 100 000 \$ en dépôt) par année, la vie durant, potentiellement davantage si les fonds sous-jacents connaissent de bons rendements. La société émettrice impute des frais pour cette garantie, qui peuvent parfois être élevés.

Par ailleurs, la société émettrice a beaucoup de latitude pour concevoir les garanties d'un produit. Cette latitude constitue l'un des problèmes majeurs d'un régime assorti d'une GRM. Il est donc important de comprendre et de comparer les conditions et les modalités des différents contrats.



Peter A. Wouters,
Directeur, Planification
fiscale et successorale
et Marketing, Produits
de risque
Équipe VIP+
Empire Vie

Peter A. Wouters est Directeur, Planification fiscale et successorale et Marketing, Produits de risque de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Il consacre la majeure partie de son temps à travailler avec des conseillers autonomes, leurs principaux clients et d'autres professionnels afin de rechercher et d'élaborer des solutions optimales visant à améliorer leur bien-être financier et à appuyer leurs objectifs particuliers, leurs souhaits et leur style de vie. Il dirige une équipe de professionnels dans les domaines juridique et comptable qui offrent des consultations de cas et de l'appui technique et de marketing avancé partout au pays.

L'équipe Services Ventes-Impôt-Planification successorale + (Services VIP+) apporte son appui aux courtiers par le biais, notamment, de séminaires, d'illustrations sur des concepts avancés et de consultations concernant des cas de clients.

**Vous pouvez joindre Peter à
l'adresse peter.wouters@empire.ca**



À qui s'adresse ce produit?

L'une des nombreuses conséquences du passage d'un régime à prestations déterminées à un régime à cotisation déterminée et de la chute générale du nombre de gens qui bénéficient d'un quelconque régime de retraite de l'employeur est que les retraités actuels ou futurs ne pourront plus se fier à une rente garantie qui leur fournira un revenu de retraite la vie durant, ajusté en fonction de l'inflation et indépendant du rendement des marchés, des taux d'intérêt et du contexte économique général. Les particuliers se voient imposer la responsabilité et la tâche de protéger et d'optimiser leur bas de laine pour la retraite par eux-mêmes. Dans un monde où volatilité et incertitude sont les nouvelles normes, cette tâche a de quoi faire peur.

Plusieurs sexagénaires ont récemment été blessés financièrement et émotionnellement et sont, par conséquent, effrayés par la volatilité et l'incertitude extrêmes des marchés. Trouver des placements dans des titres à revenu fixe à rendements élevés pour ces clients s'avère de nos jours un défi de taille. Les rendements des obligations et des CPG n'offrent pas des taux adéquats pour bâtir un patrimoine de retraite qui générera un revenu suffisant et durable.

Lorsqu'il est question de générer un revenu de placement, les clients aiment idéalement obtenir une base garantie qui leur permet de connaître leur revenu futur et la façon dont celui-ci sera calculé. De plus, ils reconnaissent le besoin de participer aux marchés boursiers autant que possible, en sachant très bien quel sera le revers de la médaille. Mais, si le marché grimpe rapidement, ces épargnants apprécient la possibilité de cristalliser leurs gains. Ces régimes permettent aux épargnants de faire les deux. Ils obtiennent un taux de rendement de 5 % sur la valeur nominale de leur solde qui sert au calcul d'un revenu de retraite viager garanti, mais également une exposition aux marchés si c'est ce dont ils ont besoin et ce qu'ils souhaitent. Ils ont de plus la souplesse de liquider leurs placements s'ils le désirent

éventuellement. En résumé, ces régimes sont conçus pour des particuliers sur le point de partir à la retraite, dans les premières années de leur retraite ou qui investissent pour leur retraite.

Les épargnants éliminent certains risques et obtiennent une protection en cas de marchés baissiers en repositionnant une partie de leur argent dans des produits comme les régimes assortis d'une GRM. Une chute dramatique des marchés juste avant le départ à la retraite peut être particulièrement troublante. Essuyer des pertes de placement peu avant un départ à la retraite peut avoir un effet dévastateur; les répercussions de ces pertes pourraient se faire sentir sur le revenu de retraite la vie durant. Les régimes assortis d'une GRM sont l'une des façons de protéger les épargnants contre les baisses de marché.

Ce type de régime est approprié pour compléter un portefeuille de revenu de retraite à long terme en fournissant un revenu de retraite garanti la vie durant, dès l'année du 65^e anniversaire du titulaire. Les retraités peuvent également bénéficier de l'ajout de cette solution à leur portefeuille puisque le revenu de retraite garanti la vie durant contribuera à atténuer les risques d'épuiser leur épargne de leur vivant. Les préretraités qui ont encore plusieurs années avant de prendre leur retraite peuvent aussi utiliser ce produit pour accroître leur patrimoine et protéger leur capital des effets de l'inflation et des marchés baissiers. Pour calculer l'âge cible de préretraités, déduisez la période optimale de boni sur le revenu de base de l'âge prévu de départ à la retraite. En bref, ce type de produit fournit en quelque sorte des avoirs de retraite.

Il y a des avantages supplémentaires à l'utilisation de fonds non enregistrés dans le cadre d'un régime assorti d'une GRM pour générer un revenu, notamment en ce qui concerne la source du revenu : capital d'abord, puis gains en capital, ce qui améliore l'efficacité fiscale du revenu.



Les garanties en valent-elles la peine?

Cette solution de produit offre de la valeur si le rendement des fonds sous-jacents est faible ou négatif. Par exemple, si l'argent investi a un rendement de 0 % pendant 20 ans et que le titulaire du contrat est encore vivant, la garantie de revenu de 5 % sur le montant initial a une valeur réelle. À ce moment, le solde du compte est de zéro, mais les versements annuels continueront la vie durant. Le coût pour cela peut être aussi élevé que 75 ou 100 points de base par année. Dans ces circonstances, la conversion en rente peut probablement être une meilleure façon de garantir un revenu viager.

Les critiques de régimes assortis d'une GRM disent que, si le rendement du marché est semblable à celui des dernières décennies qui ont précédé la plus récente récession en 2008, l'acheteur paie une composante d'assurance qui a peu de valeur. Que se passerait-il, par contre, si les gens sont rendus à leur retraite, prêts à retirer leur argent, et que les marchés et les consommateurs se comportent comme ils l'ont fait en 2008 et en 2009?

Le comportement des épargnants est souvent imprévisible, influençable et incohérent avec les illustrations de produits pour lesquelles le rendement est calculé en fonction d'hypothèses fixes. Cette combinaison de facteurs entraîne souvent un écart négatif entre les rendements réels et ceux des illustrations et des exemples. Ajoutez à cela la prudence grandissante d'une population vieillissante, qui approche de la retraite ou y est déjà et qui a été échaudée par les récents soubresauts des marchés, et vous obtenez un contexte favorable aux produits qui offrent un revenu de retraite garanti la vie durant avec un potentiel de croissance. Et ces produits deviennent encore plus attrayants lorsque les sociétés émettrices se chargent de les administrer. Ces sociétés offrent un système d'administration conçu et mis en place pour des gens qui ne sont pas outillés pour concevoir des solutions de placement personnalisées, définir les sources de retrait subséquentes, surveiller les rendements et assumer tous les

risques par eux-mêmes (ou avec un conseiller qualifié).

L'une des choses que nous avons tous apprises depuis 2007 est que la tolérance au risque des épargnants par rapport à la volatilité boursière est plus faible que prévu. Une des principales raisons en est que les gens vivent présentement une volatilité négative. Il y a volatilité positive lorsque les taux de rendement fluctuent, parfois grandement, mais que le rendement global demeure positif (c.-à-d. que les épargnants obtiennent des taux de rendement positifs). Depuis 2007, le rendement des marchés et le rendement des produits connaît une volatilité telle que non seulement les taux de rendement présentent de grands écarts, mais le rendement global, tel que mesuré par les taux de rendement, est négatif. La peur des pertes est maintenant un facteur de décision plus fort que le potentiel de gains, particulièrement lorsque les enjeux sont élevés.

La tolérance au risque et le caractère adéquat des placements

De nos jours, plusieurs personnes choisissent des placements très prudents, comme les CPG. Ces placements peuvent leur offrir une certaine protection contre la volatilité des marchés, mais généreront-ils un revenu suffisant pour soutenir leur style de vie? Les régimes à GRM offrent la liberté de choisir des placements assortis d'un plus grand potentiel de croissance. Le boni annuel de 5 % sur le revenu de base, crédité les années où il n'y a aucun retrait du contrat, ainsi que le revenu garanti la vie durant agissent comme un filet de sûreté. Les épargnants peuvent rechercher les rendements qu'ils souhaitent, et la croissance potentielle de leurs placements peut accroître la valeur de leur revenu garanti. Les épargnants et les conseillers auraient toutefois intérêt à être vigilants, puisque le filet de sûreté n'élimine pas la responsabilité de faire correspondre le degré de tolérance au risque aux choix de placement et à la composition des actifs dans un tel régime. Le même conseil vaut pour d'autres caractéristiques et avantages de ce régime comme la prestation aux survivants de 100 % des dépôts nets.

Le risque lié à la longévité

À notre époque, les Canadiennes et les Canadiens vivent plus longtemps. Il est donc encore plus important de se préparer financièrement.

- Une femme de 65 ans a 50 % des chances de vivre jusqu'à 86 ans et 25 % des chances de se rendre à 92 ans.
- Un homme de 65 ans a 50 % des chances de vivre jusqu'à 83 ans et 25 % des chances de vivre jusqu'à 89 ans.
- Pour un couple dont les deux membres sont âgés de 65 ans, il y a 50 % des chances qu'au moins un des deux conjoints vive jusqu'à l'âge de 90 ans.

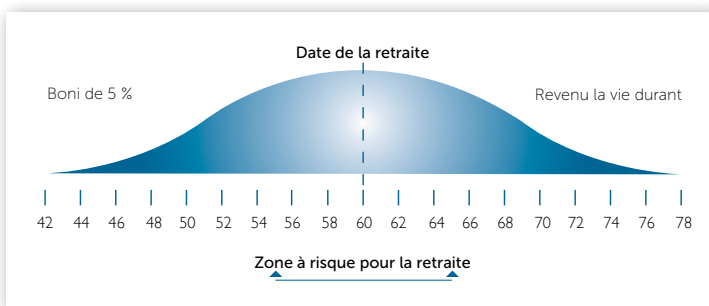
Source : Institut canadien des actuaires, 2007

Zone à risque pour la retraite

L'un des risques qui fait le moins souvent l'objet de discussions quant aux risques liés à la retraite est celui d'avoir une trop grande exposition au risque de marché dans son portefeuille au moment où vous avez besoin d'un revenu. Les conseillers ont l'occasion de sensibiliser leurs clients à la zone à risque pour la retraite.

La période de 5 à 10 ans directement avant ou après le départ à la retraite ou lorsque les retraits commencent représentent une période très vulnérable et critique dans le cycle de vie financier. Il s'agit de la zone à risque pour la retraite. Dans le cadre de la planification de leur retraite, les retraités doivent examiner leur portefeuille en profondeur et déterminer leur degré d'exposition au risque de marché durant cette période où le bas de laine de la retraite est plus vulnérable aux baisses de marché. Les épargnants et les conseillers devraient porter une attention particulière à la zone à risque pour la retraite parce que les pertes à court terme des portefeuilles causées par les marchés durant cette période peuvent avoir des répercussions négatives importantes à long terme sur la longévité du portefeuille de placement.

Période d'accumulation



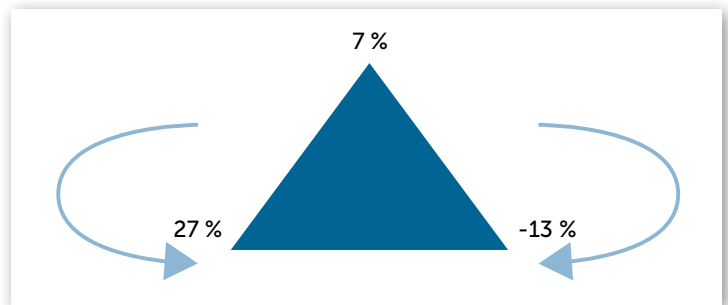
Séquence des rendements

Il est essentiel que les épargnants comprennent que la séquence des rendements peut avoir une influence marquée sur leur portefeuille durant le passage de la phase d'accumulation à la phase de revenus. De nos jours, la plupart des épargnants ont une exposition aux marchés, y compris ceux qui sont présentement dans la zone à risque pour la retraite. La plupart du temps, la planification financière et successorale

utilise des hypothèses de rendements moyens. Or, aucun produit de placement ne génère des rendements correspondant aux taux de rendement hypothétiques sur une base constante. La séquence des rendements peut ne pas importer durant la période d'accumulation; elle n'a pas d'incidence sur les rendements moyens. Les rendements moyens peuvent être trompeurs, particulièrement durant la période de génération du revenu. Des rendements négatifs au début du cycle des retraits rendent plus difficiles le retour à des niveaux d'actifs adéquats pour générer un revenu durable.

Un épargnant qui se trouve dans la phase d'accumulation dispose d'une période plus longue pour récupérer ses pertes et, généralement, il gagne un revenu qui lui permet d'effectuer des dépôts supplémentaires, alors qu'un épargnant dans la zone à risque pour la retraite n'a pas le même luxe. Par ailleurs, un épargnant dans la zone à risque pour la retraite peut devoir retirer un revenu et ainsi épuiser ses actifs plus rapidement. Une séquence des rendements négative a une incidence plus grave durant la zone à risque pour la retraite que durant la phase d'accumulation.

Séquence des rendements



Le défi pour les conseillers et les épargnants est de trouver la façon d'éviter ou de réduire au minimum les problèmes ou les dangers dans la zone à risque pour la retraite. Si les épargnants évitent le problème d'exposition à une séquence des rendements en mettant toute leur épargne dans des produits à revenu fixe à court terme qui ne fluctuent pas, le portefeuille présentera une croissance très faible au fil du temps. Il ne suivra probablement pas l'inflation et la hausse du coût de la vie. Si le portefeuille de retraite contient des actions, il est très probable que les rendements négatifs du début décimeront le portefeuille et forceront l'épargnant à réduire le niveau prévu de ses dépenses à la retraite ou à retarder son départ à la retraite. Nous ne pouvons prédire la séquence des rendements dans le futur. Alors comment répondre à ce dilemme?

« En résumé, bien que la sagesse traditionnelle dicte que la répartition de l'actif explique la plus grande partie du rendement des placements durant la phase d'accumulation, nous croyons que la répartition de produits détermine en fait la réussite dans la phase de revenu de retraite. »

Asset Allocation and the Transition to Income: The Importance of Product Allocation in the Retirement Risk Zone, Milevsky, Moshe A. et Salisbury, Thomas S. – 27 septembre 2006



Établir et rétablir le filet de sûreté

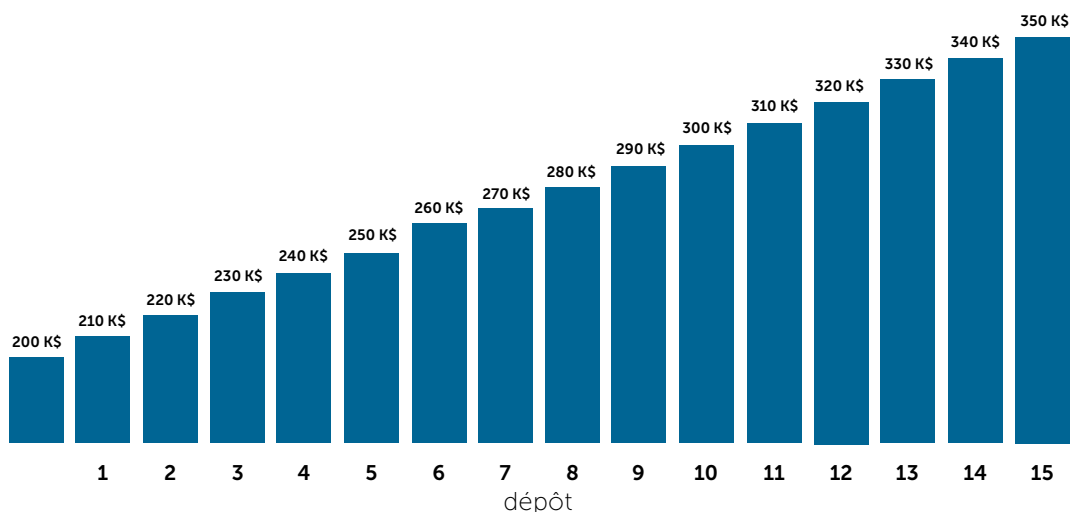
L'une des préoccupations avec les produits de retraite est qu'une fois le début des versements de revenu, ils ne sont pas conçus pour suivre l'indice des prix à la consommation (IPC) et, tout particulièrement, le coût de la vie des retraités. L'inflation peut être très différente (et plus élevée) pour un retraité par rapport à la population générale. Une autre préoccupation est que, même avec ces régimes, les retraités devront néanmoins assumer le risque lié à la longévité une fois que les garanties seront épuisées et que tout l'argent promis aura été versé. Ces deux préoccupations illustrent bien le besoin d'un revenu réel plutôt que nominal.

Le revenu de base correspond au total de tous les dépôts, déduction faite de tout retrait, plus toute croissance découlant de la réinitialisation du revenu de base et des bonis sur le revenu de base. La valeur du revenu de base sert au calcul du montant

de retrait viager (MRV) – le revenu de retraite garanti qui revient à l'épargnant. Le revenu de base n'a pas d'incidence sur la valeur de marché des placements et ne peut être retiré. Lorsqu'un épargnant souscrit un régime à GRM, le revenu de base augmente de 5 % chaque année (incluant l'année de l'achat), à condition que l'épargnant n'effectue aucun retrait durant l'année civile visée. Le boni annuel de 5 % sur le revenu de base n'est pas un taux de rendement garanti, n'a aucune valeur en espèces et ne peut être retiré.

Les sociétés émettrices ont conçu des régimes qui augmentent ou réinitialisent le revenu de base garanti qui sert au calcul des retraits. Ces réinitialisations se produisent lors des anniversaires d'un contrat, habituellement aux trois ans, mais parfois sur une base trimestrielle ou quinquennale. Certains régimes garantissent même cette hausse du flux de trésorerie pour un couple la vie durant, ce qui donne l'avantage supplémentaire d'une assurance longévité.

Le boni sur le revenu de base augmente un dépôt de 75 % en 15 ans.



Chaque réinitialisation augmente la valeur du revenu de base et du montant de revenu de retraite qui en découle. Si la valeur de marché des placements sous-jacents est plus élevée que le revenu de base courant, le nouveau montant est cristallisé et ne peut diminuer, sauf en cas de retrait de l'épargnant. La croissance cristallisée des placements peut augmenter la valeur du revenu de retraite garanti, ce qui est important pour aider à compenser l'inflation. Cette caractéristique d'augmentation ou de réinitialisation répond aux inquiétudes liées aux baisses de marché et à l'épuisement de l'épargne du vivant du retraité.

L'analyse de la composante de réinitialisation par l'équipe de l'Université York et d'autres révèle certaines considérations importantes. Bien que le retraité puisse s'attendre à recevoir une augmentation ou une réinitialisation et que le montant de retrait médian augmente au fil du temps, il existe au moins 25 % des chances qu'un titulaire de police ne bénéficie d'aucune réinitialisation durant les 10 à 12 premières années de la police. La probabilité qu'il n'y ait aucune réinitialisation est même plus élevée si les actions ne forment qu'un petit pourcentage des placements du régime. Une saine répartition en actions parmi les fonds sous-jacents est essentielle pour que la composante de réinitialisation soit véritablement en mesure de suivre le taux d'inflation que subissent les épargnants.

Une autre solution importante est le concept de répartition optimale de l'actif dans un instrument qui offre une GRM. Des recherches préliminaires de l'équipe de l'Université York (Huang, Milevsky et Salisbury (2006)) semblent indiquer que, lorsque les épargnants sont protégés des rendements négatifs prolongés durant la retraite dans le cadre d'une structure de GRM, ils sont plus susceptibles d'accepter rationnellement davantage de risque lié au marché financier pour un degré de tolérance au risque donné. L'étude a révélé que l'attitude optimale pour l'épargnant est de choisir la répartition maximale en actions permise en vertu de leur contrat particulier.

Dans un portefeuille sans composante de retrait garanti, une répartition importante en obligations à revenu fixe permet de protéger les retraits de revenu futurs des baisses des marchés boursiers. Les garanties d'un régime à GRM fournissent la même protection. Si le marché chute, un épargnant patient et rationnel se fie à la garantie pour soutenir ses besoins de revenu futurs plus élevés. Le portefeuille de placement devrait être structuré de façon à maximiser l'exposition aux actions afin de fournir un potentiel de croissance

Calcul du revenu de retraite garanti

Mais comment calcule-t-on la valeur du revenu de retraite garanti pour ces régimes? Le montant maximal admissible à un retrait dans une année civile est parfois appelé montant de retrait viager (MRV). Le MRV correspond à 5 % du revenu de base, ce qui inclut tous les dépôts et la croissance cristallisée, déduction faite des retraits. Il peut augmenter si le revenu de base augmente, mais ne diminuera pas (à condition que les

retraits n'excèdent pas la limite annuelle). Le MRV est offert à compter de l'année du 65^e anniversaire de l'épargnant.

Les retraits à partir de régimes à GRM, à l'exception des frais, réduiront la valeur du revenu de base et donc du revenu subséquent. L'alerte de retrait excédentaire est une composante facultative offerte dans certains régimes. Elle permet d'avertir les conseillers et les épargnants lorsqu'une demande de retrait partiel aurait pour effet un rajustement à la baisse du revenu de base pour ainsi éviter temporairement un retrait excédentaire. La société émettrice demande une autorisation avant de désactiver la composante d'alerte de retrait excédentaire et de procéder au retrait. Aucuns frais ne peuvent être imputés en lien avec la composante d'alerte de retrait excédentaire. Cette composante peut être très utile durant la phase de versement lorsque l'incidence du comportement de l'épargnant est oubliée depuis belle lurette.

Si un retraité qui reçoit un MRV veut moins d'argent, l'excédant n'est pas habituellement reporté sur l'année suivante. La valeur de marché et le revenu de base ne diminueront que du montant reçu.

Par ailleurs, si un épargnant retire le montant minimal d'un FERR, d'un FRV, d'un FRRRI ou d'un FRRP du régime, et que ce montant est supérieur au MRV, il n'y a aucune pénalité pourvu que le montant n'excède pas le retrait minimum d'un FERR, d'un FRV, d'un FRRRI ou d'un FRRP en vertu de la loi. Voilà un autre exemple de la souplesse de ce type de régime.

Un régime à GRM est une solution durable qui peut être utilisée à titre de REER ou d'instrument de placement non enregistré durant les années qui précèdent la retraite. Un épargnant peut bénéficier d'une croissance potentielle des marchés, tout en étant protégé chaque année des chutes de marché. En cas de chute de marché, l'épargnant peut tout de même recevoir le boni annuel de 5 % s'il n'effectue aucun retrait durant l'année civile visée. Si une baisse se produit après le 65^e anniversaire de l'épargnant, il peut tout de même recevoir un revenu garanti. Normalement, une chute précipitée dans la zone à risque pour la retraite peut causer de l'inquiétude et potentiellement bouleverser les projets de retraite. Mais dans un régime à GRM, même lorsque le marché chute de façon significative, le revenu de base augmente, et c'est le revenu de base qui détermine le revenu de retraite.

Prestation aux survivants/à la succession

La garantie sur la prestation aux survivants ou à la succession est versée directement au bénéficiaire lorsqu'il y a un bénéficiaire désigné. La garantie est généralement de 100 % des dépôts nets ou un montant plus élevé en raison des réinitialisations. Le versement contourne habituellement l'homologation et le processus de règlement de la succession, ce qui permet d'éviter de longs délais et des frais d'homologation et successoraux onéreux. De plus, les bénéficiaires reçoivent le produit en toute discrétion.

En outre, il est possible d'établir le contrat de façon à ce que le conjoint survivant puisse continuer de recevoir un revenu de retraite garanti. En fait, n'importe qui peut être l'héritier de la rente d'un contrat non enregistré. Dans le cadre d'un FERR, seul le conjoint peut être l'héritier de la rente. Si l'héritier de la rente désigné dans le contrat n'a pas encore atteint l'âge de 65 ans lorsqu'il devient titulaire du contrat, il y aura une réinitialisation du revenu de base, du montant aux fins du boni de base et de la garantie sur la prestation aux survivants. Le MRV sera fixé à 0 \$, puis redéterminé le 31 décembre de l'année civile durant laquelle l'héritier de la rente atteint l'âge de 64 ans. L'héritier de la rente peut changer les placements pour d'autres fonds distincts admissibles.

Protection possible contre les créanciers

Une police assortie d'une GRM est un contrat individuel à capital variable et, en vertu de la législation provinciale sur les assurances, ce contrat peut être protégé des créanciers si le bénéficiaire est l'époux ou le conjoint de fait, le parent, l'enfant ou le petit-enfant du rentier (sauf au Québec, où le bénéficiaire est l'époux, le parent, l'enfant ou le petit enfant du titulaire de contrat) ou si le bénéficiaire est irrévocable. Veuillez noter que, dans certaines situations, la protection contre les créanciers est inexistante. Si la protection possible contre les créanciers est une considération importante, les conseillers et les épargnants devraient consulter un conseiller juridique avant de prendre la décision d'acheter le contrat.

Réduire la confusion chez les épargnants

Ces types de régimes sont remplis d'exemples de raisons pour lesquelles les épargnants ne comprennent pas ou oublient les différentes composantes d'une solution et pourquoi ces produits paraissent plus compliqués qu'ils ne le sont réellement pour les conseillers et les épargnants. Les acronymes, les abréviations et les initiales contribuent à la confusion et sont contraires aux objectifs du langage clair. Après s'être faits expliquer le fonctionnement et la pertinence de ces régimes, les épargnants doivent recevoir une Brochure documentaire et signer un formulaire attestant de sa réception. Bien que la Brochure documentaire explique plusieurs détails importants du fonctionnement de ces produits, elle n'est pas un contrat d'assurance.

L'objectif d'un régime assorti d'une GRM est de créer une source de revenu protégé des baisses de marché au début de la retraite. Une GRM consiste en quelque sorte en un parapluie placé au-dessus d'un portefeuille de titres ou de fonds. Elle garantit que les épargnants recevront au moins leur argent et possiblement un peu plus, à condition qu'ils ne retirent pas plus qu'un montant spécifié du portefeuille sous-jacent lors de toute année donnée.

Ces quelques dernières années, nous avons constaté différentes variantes de ce produit. Certaines promettent une augmentation des versements au fil du temps, si les marchés performant assez bien. D'autres ajoutent un boni ou un rendement supplémentaire aux placements sous-jacents si les épargnants ne retirent aucun fonds de leur portefeuille pendant une certaine période de temps.

Un régime assorti d'une GRM offre plusieurs caractéristiques de protection qui travaillent conjointement afin d'aider à sécuriser le bas de laine de retraite d'un épargnant des risques liés à l'inflation, à la volatilité des marchés et à l'épuisement de l'épargne de son vivant. Le boni sur le revenu de base et les réinitialisations triennales automatiques peuvent protéger contre une hausse du coût de la vie. Le MRV peut réduire le risque d'épuiser son épargne de son vivant. Les régimes assortis d'une GRM ne sont pas mutuellement exclusifs des autres produits comme un programme de prélèvements automatiques ou une combinaison de solutions comme la rente assurée ou une rente combinée à des placements de croissance. Une fois que vous comprenez que la retraite est une série de phases avec des besoins de revenu à la fois fixes et variables, vous pouvez mieux préparer une solution qui utilise un certain nombre de produits, chacun avec son objectif propre.

En résumé, la proposition de valeur de ce produit est qu'il fournit une protection en cas de marchés baissiers pour tout portefeuille de placement dans la zone à risque pour la retraite, grâce à un certain nombre de garanties. Il convient très bien aux gens qui ne veulent pas avoir la responsabilité de concevoir les mêmes solutions de produits par eux mêmes et laissent donc la tâche à un assureur.

« À mesure que la génération canadienne des baby-boomers approche de la zone à risque pour la retraite, elle doit comprendre que la répartition de l'actif seule n'est pas suffisante pour générer une source de revenu durable pour une retraite d'une durée inconnue. Nous croyons que la répartition de produits, notamment l'achat d'instruments qui peuvent protéger un portefeuille contre les effets négatifs de mauvais rendements au début de la retraite, deviendra aussi importante que la répartition de l'actif dans le secteur des services financiers au cours des prochaines années. Les pionniers seront récompensés. »

Asset Allocation and the Transition to Income: The Importance of Product Allocation in the Retirement Risk Zone, Milevsky, Moshe A. et Salisbury, Thomas S. – 27 septembre 2006